

manière aussi inconvenable qu'il l'a fait ? Je ne crois pas que ce soit raisonnable.

M. SOMERVILLE : Qu'il me soit permis d'attirer l'attention du ministre sur le fait que, quoiqu'il ait entendu toutes les accusations portées par le nommé Hurrell, il n'a pas nié et n'a pas essayé de nier la vérité d'une seule déclaration. Raison de plus, alors, pour que cet article reste en suspens.

M. HUDSPETH : Je ne me lève pas pour porter aucune accusation contre l'honorable ministre de la milice. En ce qui me concerne, je demeurais à Lindsay, lorsque le bataillon Midland se rendit au Nord-Ouest et j'en ai connu très intimement les officiers ; et de la part d'aucun d'eux, je n'ai jamais entendu que les plus grands éloges à l'adresse du ministre de la milice sur sa conduite durant les troubles. Je ne sais rien au sujet de la plainte du soldat Hurrell, mais je crois que ce n'est que justice à rendre au ministre de la milice, que de lui procurer l'avantage d'exposer l'affaire sous son vrai jour. Après avoir lu attentivement la déclaration de cet homme, je ne me sens pas porté à croire d'emblée tout ce qu'il affirme. Il ne serait pas tout à fait loyal à l'égard du ministre de la milice d'accepter *ex parte*, la déclaration de cet homme qui s'est conduit d'une façon fort inconvenante dans les galeries de cette chambre, sans donner au ministre l'avantage de produire les documents et de répondre aux accusations.

Pendant qu'on s'occupe de cette question, je désire attirer l'attention de l'honorable ministre sur une requête d'un jeune homme de Lindsay, Wm. Henry Veitch, que j'ai transmise au gouverneur en conseil, au commencement de cette session. Ce jeune homme est âgé de vingt-huit ans, et il a un enfant. Il est allé au Nord-Ouest avec le bataillon Midland, le 1er avril 1885. Il a servi durant toute la campagne et, en ce qui concerne sa conduite, je ne puis faire mieux, pour lui rendre justice, que de lire le rapport du colonel Deacon, du bataillon Midland :

LONDON, 10 février 1890.

ADAM HUDSPETH, écr. C. R., M. P.,

MONSIEUR, — Je crois qu'il est de mon devoir d'attirer votre attention sur le cas du jeune Veitch, de la part de qui une pétition vous a été adressée, la semaine dernière.

En 1885, la division que vous représentez comptait quatre compagnies complètes sous les armes et prêtes à partir pour le Nord-Ouest, à la nouvelle des troubles de la Saskatchewan. Les services d'une seule compagnie du 45e ont été retenus pour compléter le bataillon Midland, alors sous le commandement de feu le lieutenant-colonel Williams. Parmi les jeunes gens qui composaient la compagnie "C" des Midlanders, se trouvait le jeune Veitch. Je l'ai surveillé de près durant l'expédition. Il a supporté les fatigues dans des chars encombrés et mal chauffés, les marches à travers les marais, et jamais il n'a quitté les rangs pendant un seul instant. Je sais qu'il a beaucoup souffert, mais il a résisté à force d'énergie et par le désir de faire son devoir. Il souffre actuellement des suites de la fatigue et de la misère qu'il a endurées. Je suis convaincu que si l'honorable ministre de la milice et de la défense, qui a pourvu si généreusement à nos besoins, pendant que nous servions dans les rangs de l'armée de campagne du Nord-Ouest, qui a tant travaillé pour nos intérêts, pendant notre absence, et qui nous a rencontrés et nous a félicités à notre retour, n'hésitera pas à prendre le cas du soldat Veitch en sa considération attentive et favorable, et qu'il recommandera qu'un aussi brave jeune homme, qui a ruiné sa santé au service de son pays, reçoive une pension, soit temporaire, soit permanente — un acte auquel nous prenons tous de l'intérêt et pour lequel nous serons reconnaissants. La compagnie à laquelle appartenait le jeune Veitch, était une des deux compagnies sous le commandement du Colonel Williams, à Batoche.

Votre obéissant serviteur,

(Signé) J. DEACON,

Lieut.-col. autrefois du Bataillon Midland.

J'espère que l'honorable ministre de la milice ne négligera pas ce cas. Un temps considérable s'est écoulé depuis que les volontaires sont allés au Nord-Ouest, mais ce n'est pas une raison pour refuser la pension demandée, s'il est constaté d'une manière satisfaisante que ce jeune homme a contracté cette affection rhumatismale pendant qu'il était au service du pays, combattant la rébellion, et qu'il se trouve maintenant incapable de travailler, pendant deux ou trois mois de l'année. En réalité, ce jeune homme n'aurait jamais rien demander, s'attendant que sa santé se rétablirait, mais j'ai le certificat d'un médecin attestant qu'il n'y a pas grand espoir qu'il recouvre la santé. Au fond, voici les faits de la cause : Il quitta Lindsay en avril 1885, et il a fait toute la campagne, il s'est trouvé à Batoche. En mai 1885, il sentit les premières atteintes du rhumatisme dans les jambes. Il avait dormi sur la terre humide et s'était trempé sur la marche. Jamais il n'avait eu de rhumatisme avant cela. En 1888, il dut garder le lit pendant plus de trois mois, souffrant d'un rhumatisme chronique, et ses poumons furent attaqués. Il ne put travailler, à cause de ce rhumatisme, pendant plus de trois mois, en 1888 ; et, en 1889, il fut arrêté pendant neuf semaines, après quoi il se remit au travail, mais ne pouvant y tenir, il lui fallut lâcher et reprendre le lit, qu'il garda encore pendant trois semaines. L'état de sa santé est entièrement changé : il est faible et incapable de travailler comme autrefois et il n'a que très peu d'appétit. Il est, de son état, peintre de voitures. Le Dr McAlpine, son médecin, n'a que peu d'espérance de lui rendre la santé. Je sais que c'est un jeune homme très sobre, et je le connais depuis sa naissance, vu qu'il est né et a passé toute sa vie à Lindsay. La pétition que j'ai présentée au gouverneur en conseil est signée par un grand nombre de citoyens respectables de Lindsay, des deux partis politiques, vu que tout le monde désire que ce jeune homme reçoive quelque aide ou indemnité de la part du gouvernement. J'ai ici un certificat du Dr McAlpine, qui se lit comme suit : —

Ceci est pour certifier que j'ai connu William Henry Veitch pour un jeune homme de bonne santé et vigoureux, avant qu'il eût servi comme volontaire dans la rébellion du Nord-Ouest. Etant au service, il a contracté un rhumatisme dont il souffre encore, et son cœur ayant été atteint par cette maladie, il n'y a pas d'apparence qu'il puisse jamais recouvrer ses forces. Je suis convaincu que la misère et les souffrances endurées durant la campagne sont la cause de sa mauvaise santé.

(Signé) M. J. McALPINE, M.D.

Lindsay, 30 décembre 1889.

Ce jeune homme n'a pas d'autres moyens d'existence que ce qu'il gagne par son métier. Ses parents demeurent à Lindsay, mais son père peut à peine suffire aux besoins de sa propre famille ; en sorte que ce jeune homme n'a d'autre ressource que son travail pour subvenir à ses propres besoins, à ceux de sa femme et de son enfant, et se trouvant incapable de travailler, pendant trois ou quatre mois de l'année, et sa santé se trouvant ruinée par son service au Nord-Ouest, son cas est un de ceux, je crois, que le ministre devrait considérer d'un œil favorable. Je ne demande que justice. Je ne demande pas qu'il soit traité comme un mendiant, mais comme un jeune homme qui a rempli son devoir envers son pays, et qui, maintenant, lorsque sa santé est altérée, a droit de réclamer une certaine reconnaissance de la part de son pays. Je suis prêt à prouver tout ce que j'ai dit, si l'on m'en